



## 233313 - Il se relève pour rattraper ce qu'il a raté avant même que l'imam n'ait terminé sa prière

---

### question

J'ai prié sous la direction d'un imam habitué à prolonger la prononciation du salut final, ce qui m'a poussé à me relever pour rattraper la partie de la prière que j'ai ratée. Quand je me relevais, l'imam en était encore à la prononciation de l'expression wa rahmatoullah.. Ma prière est elle valide? Je priais une fois et, arrivé au moment de prononcer le salut final, un lapsus me l'a fait prononcer de manière erronée mais je me suis ressaisi immédiatement alors que ma tête était tournée vers la droite. Ma prière ainsi faite est elle valide? Fallait il que je fisse une prosternation de réparation?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le salut est un des piliers de la prière, l'une de ses prescriptions essentielles qui en conditionnent la validité selon l'avis de la majorité des ulémas issus des compagnons et de leurs successeurs.» Extrait du commentaire de Nawawi sur Mouslim (5/83). La majorité des ulémas soutiennent que le second salut n'est que recommandé. L'imam Ahmad et une partie des Malikites en font une obligation.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Le devoir se limite à un seul salut. Sa répétition est une sunna. Ibn al-Moundhir dit: **Tous ceux dont j'ai reçu des connaissances sont d'avis que la prière de celui qui se contente de la terminer par un seul salut est bien valable. Al-Qadi dit dans une autre version que le second salut est obligatoire. Il ajoute que cette version est plus authentique compte tenu du hadith de Djaber ibn Samoura mais aussi vu le fait que c'est ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) faisait en permanence et qu'il s'agit d'un acte cultuel à conclure en deux étapes, d'où la nécessité des deux saluts à l'instar de la manière de**



terminer le pèlerinage et enfin que le second salut suit un premier acte dont il doit avoir la même importance. Extrait d'al-Moughni (1/396). Voir la réponse donnée à la question n° [105297](#) .

On lit dans l'encyclopédie juridique (37/163):«Pour les Malikites, celui qui a raté une partie de la prière se relève après le salut de l'imam pour rattraper ce qu'il a raté. S'il se relève avant que l'imam ne prononce son salut, sa prière devient caduque. Pour les Chaffites, on recommande à un tel prieur de ne se relever pour rattraper ce qu'il a raté qu'après que l'imam a prononcé le salut deux fois. S'il se relève après qu'il a dit as-salamou alaykoun une seule fois, cela lui est permis car la première prononciation du salut le libère. Mais s'il se relève avant que l'imam ne se mette à prononcer les deux saluts , sa prière devient caduque. S'il se relevait après que l'imam a commencé le salut mais avant qu'il ne le termine, ce serait comme s'il se relevait avant qu'il ne le commence.

Pour les Hanbalites, celui qui a raté une partie de la prière se relève après le second salut de son imam pour rattraper ce qu'il a raté. S'il se relève avant que son imam ne termine le salut et s'il ne revient pas attendre la fin du salut, sa prière se transforme en une prière surrogatoire.»

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« Nos condisciples sont tous d'avis que celui qui a raté une partie de la prière ne se relève pour rattraper ce qu'il a raté qu'après que l'imam prononce ses deux saluts. Al-Baghawi et al-Moutawalli et d'autres l'ont déclaré sans ambages. Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) l'a précisé selon al-Moukhtassard'al-Bouwayti. Il dit: celui que l'imam précède par une partie de la prière, celui-là ne se relève pour rattraper ce qu'il a raté qu'après que l'imam prononce ses deux saluts.

Pour nos condisciples, s'il se relève après que l'imam dit as-salamou alaykoun une première fois, cela lui est permis parce qu'il est libéré de la prière dirigée par l'imam.» Extrait d'al-madjmou (3/483). Il poursuit: **Quand l'imam prononce son premier salut, son lien avec celui qui l'imité prend fin; que celui qui ait prié derrière lui fait du début à la fin ou l'ait joint plus tard car il a mis fin à sa prière.** Extrait d'al-Madjmou (3/484).

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:**Al-Layth dit à propos de celui qui se**



joint à la prière tardivement: je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il se relève après que l'imam prononce son premier salut. Extrait d'al-istidhkaar (1/489).

Cela étant, si vous vous êtes relevé pour passer à la deuxième après que l'imam a terminé de dire as-salaamou alaykoum pour la première fois, votre prière est valide selon l'avis de la majorité mais invalide selon l'avis le plus répandu au sein de l'école hanbalite selon laquelle vous devez reprendre votre prière.

L'avis de la majorité est plus évident, s'il plaît à Allah, notamment en ce qui concerne les prières du passé, vue la force de la divergence et l'importance du nombre de ceux qui valident une prière faite comme vous l'avez fait. On est même allé jusqu'à parler d'un consensus. Il convient toutefois de prendre une précaution pour les prières à venir de manière à n'y mettre fin qu'avec certitude donc après la prononciation du second salut par l'imam.

Si vous vous êtes relevé pour passer à la rakaa suivante après que l'imam a prononcé complètement as-salaamou alaykoum pour la deuxième fois, votre prière est valide de l'avis de tous.

Deuxièmement, s'agissant du lapsus que vous avez évoqué affectant votre prononciation du salut, il ne représente aucun inconvénient, s'il plaît à Allah, étant donné que vous vous êtes ressaisi et corrigé immédiatement.

Allah le sait mieux.